

VENTES AMIABLES

Cabinet d'affaires Sonrel et Pierron, rue Dom-Calmet, 1, Nancy.

UNE JOLIE CAMPAGNE

d'agrément et de rapport, près Nancy. Eaux abondantes, très belle vue.

A VENDRE OU A LOUER

Magnifique Propriété

sur les bords de la Moselle, à 100 mètres d'une gare de chemin de fer.

S'adresser à M^e Castor, huissier à Pont-à-Mousson.

Étude M^e Boursier, notaire à Nancy, rue Gambetta, 26.

A VENDRE A L'AMIABLE

Belle maison de Campagne

située à Marbach, sur la route de Nancy à Pont-à-Mousson, non loin de la gare du chemin de fer.

Étude de M^e Chariot, notaire à Toul.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON

située à Toul, rue Juvénal-des-Élis, n^o 5 et 7

En très bon état et propre à tout commerce, dans laquelle est exploité le café du Centre.

MATÉRIEL NEUF. — BONNE CLIENTÈLE.

Pour visiter, s'adresser à M^e Pépard, propriétaire, et pour tous renseignements, à M^e Chariot, notaire à Toul.

Étude de M^e Dagand, notaire à Nancy.

A VENDRE A L'AMIABLE

VASTE PROPRIÉTÉ

à 3 étages

Située à Nancy, rue Montesquieu, n^o 18, composée de deux corps de logis, séparés par une cour.

S'adresser à M^e Marc, notaire à Nancy, rue des Quatre-Eglises, n^o 2.

Étude de M^e Chariot, notaire à Toul.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON

située à Toul, rue Juvénal-des-Élis, n^o 5 et 7

En très bon état et propre à tout commerce, dans laquelle est exploité le café du Centre.

MATÉRIEL NEUF. — BONNE CLIENTÈLE.

Pour visiter, s'adresser à M^e Pépard, propriétaire, et pour tous renseignements, à M^e Chariot, notaire à Toul.

A VENDRE A L'AMIABLE

VASTE MAISON

à 3 étages

Située à Nancy, rue Montesquieu, n^o 18, composée de deux corps de logis, séparés par une cour.

S'adresser à M^e Marc, notaire à Nancy, rue des Quatre-Eglises, n^o 2.

L'Office de Publicité, rue St-Georg., 11, Nancy.

A VENDRE, rue de Toul, NANCY.

UNE PROPRIÉTÉ

Maisons avec jardins de 880 mètres environ, cour, pompe, etc., d'un revenu de 1,900 francs.

On diviserait, au gré des amateurs, ladite propriété en trois lots de 12,000 fr. chacun, ayant maison et jardin.

S'adresser franco à l'Office susdit.

Ancienne maison J. BEFFEYTE

A. BEFFEYTE FILS

SUCCESSION

139, Rue St-Dizier, NANCY

Soies à bluter, garniture de bluterie en soie jaune ou blanche, confectionnée à oilets, prête à placer. Articles pour moulins. Placement de gardes-moulins.

LOUIS WEILLER FILS

1 bis, rue Notre-Dame et 12, rue St-Thiebault NANCY.

Meubles sur commande et de tous styles. Salons, chambre à coucher et salle à manger.

Café LAURENT

A. RENAUX

80, rue Saint-Dizier

et rue de la Hache, en face l'Hôtel du Grand Cerf, NANCY.

Station de l'Omibus pour Saint-Nicolas-du-Port

VICTOR POUPART & KIFFER

Fonderie de cuivre et Bronze

BUREAUX ET USINE:

Quai René II (près Bonsecours)

MAGASIN:

30, rue Stanislas, NANCY

J. BALME

Pharmacien de première classe

Place Saint-Jean (près de la gare)

NANCY.

GUSTAVE GËURY

Arquebuser (successeur de E. CHARETTE).

NANCY. — 120, rue St-Dizier, 120. — NANCY.

Fusils, pistolets, revolvers, etc.; réparations et échange. — Sacs de chasse, étuis à fusils et revolvers, etc. — Débit de poudre et plombs de chasse.

ALCOOL DE MENTHE

DE RICKLIN

Chez pharmaciens, débitants, épiciers

2, place Léopold et rue Bannaudon, 46

LUNÉVILLE

Dépôt: 60, rue de Strasbourg, NANCY

FORTUNÉ HENRY

2, rue St-Thiebault, NANCY.

Fabrique à La Garde-Freinet (Var).

—

Prix courant: Bouchons ordinaires, 8 à 9 fr. le mille; bouchons fins, 10 fr. le mille; bouchons supérieurs, 14 à 16 fr. le mille; bouchons extra fins, 18 à 20 fr. le mille; bouchons bordeaux, 20 à 25 fr. le mille; bouchons blancs, 25 à 30 fr. le mille; bouchons à fruits, 70 à 100 fr. le mille. — Liège en planches, 150 à 200 fr. les 100 kilos. — Articles de cave en tous genres.

Machines à coudre de tous systèmes

BEUGNOT, Mécanicien

NANCY, 27, rue Stanislas, 27, NANCY

TEINTURERIE NOUVELLE

MAISON BLANCHET

Magasins: 15, rue Stanislas, Atelier: 87, rue de la Hache, NANCY.

MESSEURS,

J'appelle votre attention sur les renseignements que j'ai l'honneur de vous soumettre: L'agrandissement que je viens de donner à mes ateliers me permet de vous offrir un travail sérieux à des prix modérés et avec la plus grande célérité. J'espère donc que vous voudrez bien m'honorer de votre confiance en me donnant vos ordres.

Tout genre de travail est exécuté, savoir: Teintures et nettoyage en tous genres, apprêts nouveaux, spécialité de nettoyage à sec. On se charge de toutes les réparations d'effets d'hommes et de dames.

On peut également remettre directement le travail à l'atelier.

MAISONS RECOMMANDÉES

CAFÉ DE L'EUROPE

RÉUNION DES VOYAGEURS

L. LEROY

14, rue des Ponts, place du Marché, NANCY

HOTEL DE LA TÊTE-D'OR

Rue des Ponts, place du Marché — NANCY —

CRÉDIT LYONNAIS

BANQUE, ESCOMPTE, RECOURS

16, Rue des Ponts, place du Marché, NANCY

HOTEL DE PARIS

Rue Saint-Dizier, NANCY.

L. SPENS

1, Place Saint-Jean, 1, NANCY.

Peinture, vitrerie, décors. Peinture garantie contre l'humidité sur anciens murs et ciment.

Tentures, décorations, velonnées et dorées, étoffes mates et vernies. — Rabais considérables sur tous les articles.

Papiers peints de tous genres. — Baguettes de tentures et d'encadrement, papiers à 20 cent. le rouleau.

Des cartes d'échantillons sont à la disposition des personnes qui voudront bien les demander.

J. DE SWOLKIEN

Chirurgien-lentiste

Rue Saint-Georges, 12, NANCY

Consultations de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

J. TUFFIER

NANCY. — 51, rue Saint-Dizier, 51. — NANCY.

Horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, bronze d'art et garnitures de cheminées.

RENARD

FERBLANTERIE — LESSIVEUSES — BAIGNOIRS

Place Saint-Georges, NANCY.

PHOTOGRAPHIE

A. ODINOT

126, rue Saint-Dizier, NANCY

LA CAISSE GÉNÉRALE SUR LA VIE

Rue Saint-Jean, NANCY

SIMON ET Cie

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE

Fondée en 1819.

(La plus ancienne des Compagnies françaises.)

Fonds de garantie entièrement réalisés: 297,491,671 fr. 19 c.

Souscriptions réalisées pendant l'année 1884:

I. Assurances vie entière, mixte et à terme fixe, 82,057,525 fr. — II. Rentes viagères constituées, 1,381,415 fr. 20 c.

III. Capitaux encaissés et sommes reçues pour primes ou fractions de prime de première année, 19,403,733 fr. 50 c.

Opérations en cours au 31 décembre 1884:

I. Capitaux assurés, 736,157,889 fr. 17 c.

II. Rentes constituées, 13,246,334 fr. 25 c. — III. Bénéfices distribués aux assurés, 7,428,796 fr. 65 c.

S'adresser pour renseignements et tarifs à MM. Simon et Suby, directeurs particuliers, à Nancy, 2, porte Saint Jean, 2.

A LA FLOTTE ANGLAISE

BARY, successeur

Rue Saint-Georges, NANCY

FARROUCH

FABRIQUE DE CHEMISES SUR MESURE

Rue de la Faïencerie, NANCY

MANUFACTURE DE CHAUSSURES

MAYER NATHAN MATHIS

42, rue des Carmes, NANCY

Ateliers à la Maison d'arrêt, usine à vapeur avenue de la Gare, 20.

Bureaux et magasins, rue des Carmes, 42 et rue Saint-Jean, 12. Adresse télégraphique: MAYER-NATHAN, chaussures, Nancy.

A LA MÉNAGÈRE

EDMOND GÉRARD

NANCY. — Place du Marché, 7. — NANCY.

Articles de ménage. — Ferblanterie, quincaillerie, pointes, chaînes, fil de fer. — Balances, bascules, poids à peser. — Fourchettes américaines. — Serrurerie, ouillage, coutellerie. — Appareils de chauffage. — Dépôt des fourneaux Thiébert. — Cuisinières, calorifères, cheminées ordinaires et émaillées, réchaud d'été, fonte et tôle, réchauds à pétrole et à alcool. — Branderets, lessiveuses. — Brûloirs à café. — Poêles de tailleurs. — Lits en fer et sommiers. — Articles pour jardins. — Lampes et suspensions en tous genres.

CAFÉ DU POINT-CENTRAL

AUGUSTE PIERRON

Bifurcation des tramways

Rue Saint-Dizier, 36, NANCY.

A LA VILLE DE SAINT-OMER

103, rue St-Dizier, NANCY.

Fournitures pour tailleurs et couturiers, spécialité de lingerie, dentelles, ruches, boutons, passementerie et corsets, foulards, cols, cravates et lavallières pour hommes et dames.

SAISON PRINTEMPS

RENNÉ

Marchand tailleur

Rue St-Michel, 8 NANCY

Bel assortiment de hautes nouveautés pour vêtements sur mesure.

CAFÉ CAMON

5, Rue Stanislas, 5, NANCY

LOUIS ADRIAN

ex-garçon des Deux-Hémisphères (successeur).

PÂTISSERIE-CONFISERIE

VICTOR BLAIN

Rue Stanislas, 7, NANCY.

Macarons et Bergamotes de Nancy.

HORLOGERIE — BIJOUTERIE

AU REMONTOIR

MAISON BOSSERT

NANCY — Rue Saint-Dizier, 43 — NANCY

ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON POINSIGNON

41, Rue Saint-Jean, NANCY

Fabrique de chocolats.

LE SUCCÈS DU JOUR

L'INDISPENSABLE !!

Dégustez, comparez, rendez-vous bien compte et vous ne boirez plus que du NECTAR.

Café provenant des planteurs Alsaciens-Lorrains habitant Guadeloupe, Bourbon, Martinique, Moka, qui viennent de créer une spécialité de cafés et de thés, 13, rue de la Faïencerie, Nancy.

Tous les matins en allant au Marché, passez:

13, Rue de la Faïencerie.

Et achetez-y votre

CAFÉ HAUVOY

AUX TRAVAILLEURS

43, rue Saint-Jean, 3, rue Notre-Dame, NANCY.

OCCASIONS EXTRAORDINAIRES.

Mouchoirs vignettes, ourlés, bonne qualité, le mouchoir: 10 cent. — Bas haute nouveauté, belle qualité, la paire: 65 cent. — Toile pour torchons et essuie-mains, bonne qualité, le mètre: 25 cent. — Madapolam renforcé, sans apprêts, qualité supérieure, le mètre: 45 cent. — Toies brodées, initiales riches, bonne qualité, la tate: 75 cent. — Cois pour Dames, bonne qualité, le col: 25 cent. — Mouseline pour rideaux, rayures fantaisie, le mètre: 20 cent. — Coton sergé, bonne qualité, le mètre: 25 cent. — Coton sergé pour draps, largeur 1 mètre, très bonne qualité, le mètre: 65 cent. — Nappes damassées, dépareillées grande dimension, la nappe: 1 fr. 95 cent.

VOILETS ROLANTS, brevets S. G. D. G.

Medaille d'argent 1880.

SERRURERIE EN TOUS GENRES.

NOIREL

9, rue de la Constitution (hôtel des postes et télégraphes), NANCY.

ÉPICERIE STANISLAS

Comestibles, conserves alimentaires. — Spécialité de café. — Vins, eaux-de-vie et liqueurs. — Confitures et desserts.

F. BIÉVELOT

NANCY. — 20, Rue Stanislas, 20. — NANCY.

PRODUITS CHIMIQUES

L. CLAUDIN

19, rue des Ponts, NANCY.

Importation directe des pétroles et essences minérales épurés de Pensylvanie. — Comptoir de Philadelphie.

Ancienne maison Paulus-Arnauld

C. MATTHIS & C^{ie}

23, rue Héré, NANCY.

Musique, pianos, harmoniums. — Vente, location, échange. — Grand abonnement à la lecture musicale.

5, rue Saint-Michel, 5.

RENÉ FILS, Tailleur

Vêtements complets, réparations.

NANCY.

LÉON MAILLOT FILS

Place du Marché, 1, NANCY

Lauréat de l'école Lyonnaise de coiffure, 1^{er} prix, médaille d'argent, au concours de 1878.

Publications de mariages.

Antoine-Amand Chateaux, caissier à l'usine à gaz, et Henriette-Marie Bob, sans profession, tous deux à Nancy. — Charles-Jean Weber, journaliste à Jarville, et Rosalie Picougué, tisserande à Nancy. — Jean Koch, cordonnier, et Madeleine Lechleider, ouvrière en chaussures, tous deux à Nancy. — Jean-Victor Noll, valet de chambre, et Joséphine Simon, servante, tous deux à Nancy. — Louis-Pierre Foubert, chef de train au chemin de fer de l'Est, et Françoise Stiegler, restaurateur, tous deux à Nancy. — Augustin Désaline, employé au chemin de fer, et Céline-Françoise Gourrier, ouvrière en chaussures, tous deux à Nancy. — Christophe-Eugène Saissé, employé de commerce, et Marie-Jeanne Thibias, couturière, tous deux à Nancy. — Auguste Bregnot, ouvrier de soudeurs à Lunéville-devant-Nancy, et Marie Tanneur, cuisinière à Nancy. — Nicolas Niderkorn, tonnelier à Metz (Lorraine), et Marie Schardt, cuisinière à Nancy. —

ÉTAT CIVIL

tous deux à Nancy. — Jean Crolet, jardinier, et Suzanne Strack, couturière, tous deux à Paris. Naissances. — Garçons: 18; filles: 11.

Décès.

Le 22 juin: Elisabeth Monier, 67 ans, sans profession, veuve de Joseph Vallot. — Marie-Angustine Pies, 29 ans, épouse de Charles Goetz. — Catherine Oster, 73 ans, rentière, veuve de Holte-Muller. — Joseph Bauer, 51 ans. — Michel Guerber, 39 ans, journalier. — Julie Barra, 26 ans, piqueuse en bottines, célibataire. — Eugène Marchal, 42 ans, sans profession, épouse de Della Giacomini.

Le 23: Joseph Reinguenach, 66 ans, fondeur. Le 24: Marie-Thérèse Domergue de Saint-Florent, 71 ans, veuve de Jean-Charles-Joseph Trancart, chef de bataillon du génie en retraite, officier de la Légion d'honneur. — Marie-Aimée Giraud, 35 ans, couturière, épouse de François Million. — Elisabeth Jacob, 33 ans, sans profession, veuve de Joseph Delagoue, professeur de gymnastique. —

RENSEIGNEMENTS UTILES

Cours de la Bourse des valeurs.

1^{er}, 2, 3 juillet 1885

Table with columns for RENTES ET ACTIONS, RENTES ET ACTIONS, and various market data for July 1885.

Bourse des marchandises.

1^{er}, 2, 3 juillet 1885.

Table with columns for Avoine, Blé, Farine, Huile de colza, Alcool, Sucre, and other commodity prices.

RESEIGNEMENTS DIVERS.

TRAMWAYS

1^{er}

Paraissant 2 fois PAR SEMAINE



ANNONCES LORRAINES

JOURNAL SPÉCIAL DE PUBLICITÉ

NANCY, le 4 Juillet 1885.

ABONNEMENTS (Payables d'avance)

Nancy... Un an... 7 francs
Départements... 9

Adresser tout ce qui concerne l'Administration

A M. BAZIN, rue Stanislas, 17.

INSERTIONS

Annonces et avis divers, 1^{re} et 2^{es} page. 0,20 c.
3^{es} et 4^{es} — .. 0,15 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et seront continués sauf avis contraire.

Études de M^e Miesch, avoué à Nancy, rue des Quatre-Eglises, 12, et de M^e Marc, notaire en la même ville, même rue, 2.

VENTE PAR LICITATION.

Le lundi 6 juillet 1885, à 3 heures de l'après-midi, à Nancy, rue des Quatre-Eglises, 2, en l'étude de M^e Marc, notaire en ladite ville, et par ledit notaire, commis à cet effet, il sera procédé à l'adjudication de

UNE MAISON DE CAMPAGNE

Sise à Malzeville, Neuville à la Maladrerie, Rue d'Amance, 12.

Avec remise, serre, jardin paysager et potager à la suite, le tout clos de murs.

Entre M^{me} veuve Xardel et M. Butte et quatre ares dix-huit centiares de terre et vigne faisant suite à ladite propriété.

Sur la mise à prix de 20,000 fr.

Pour les conditions s'adresser à M^e Marc, notaire à Nancy, rue des Quatre-Eglises, 2, dépositaire du cahier des charges ou à M^e Miesch, avoué poursuivant, rue des Quatre-Eglises, 12, Miesch.

Études de M^e Ch. Tissot, avoué à Nancy, rue Saint-Dizier, 83, et de M^e André, notaire en la même ville, r. Gambetta, 9.

VENTE PAR LICITATION

Le vendredi 10 juillet 1885, à deux heures de l'après-midi, il sera, en l'étude et par le ministère de M^e André, notaire à Nancy, procédé à la vente

D'UNE MAISON

SISE A NANCY, Rue du Faubourg-des-Trois-Maisons, n^{os} 27 et 28 bis

avec JARDIN derrière, d'une contenance d'environ 9 ares, le tout entre M. Russias, d'une part, et M. Eulrit, d'autre part.

Mise à prix : 25,000 francs.

Les frais pour parvenir à la vente payables par l'acquéreur, mais en déduction de son prix.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M^e André, notaire à Nancy, dépositaire du cahier des charges, soit à M^e Tissot, Baraban et Lambert, avoués.

L'avoué poursuivant,
Ch. Tissot.

NOTRE PROGRAMME

Il n'est guère de villes un peu considérables où ne soit publié un journal d'annonces, Lyon, Toulouse, le Havre, Rouen, des localités même qui ne dépassent pas l'importance de Nancy, comme Reims et Dijon possèdent leur organe spécial de publicité.

Notre but, en créant à Nancy, la principale ville de l'Est, les *Annales Lorraines*, est de doter nos trois départements d'un journal où le public d'affaires trouvera concentrés tous les renseignements qui l'intéressent, ventes et locations d'immeubles et de terrains, cessions de commerces ou d'industries, offres et demandes d'emplois, logements à louer, bourses des valeurs et des marchandises etc., etc.

Les *Annales Lorraines* seront donc un journal d'affaires. La politique n'y paraîtra qu'en informations. Par contre, elles seront au service de tous ceux qui voudront y étudier les questions économiques, commerciales, industrielles et elles donneront toujours accueil aux sages revendications du commerce Lorrain.

Notre programme se formule en ces mots : « Pas de politique, du travail et des affaires. »

CHEMINS DE FER DE L'EST

La Compagnie des chemins de fer de l'Est a établi, il y a 12 années, des billets d'aller et retour entre toutes les gares de son réseau. Depuis longtemps les Nancéiens réclamaient cette juste réforme qui devait leur permettre d'aller à Paris dans les mêmes conditions que les habitants du nord et de l'ouest de la France. Cependant, la Compagnie de l'Est ne nous fait pas encore les avantages que les autres Compagnies font à ceux qui voyagent sur leurs réseaux. En effet, en échange de la réduction du prix du billet, la Compagnie nous impose le retour dans un délai calculé à raison de un jour par 100 kilomètres, soit quatre jours pour le Nancéien qui va à Paris. — Il est évident que, pour toute personne occupée, un voyage aussi long ne peut se faire qu'en train rapide, c'est-à-dire dans les trains qui vont à Paris dans sept ou huit heures et non dans les trains omnibus qui mettent de

onze à douze heures pour accomplir le parcours. Autrement, sur quatre jours accordés, on en passerait un en voyage.

Or, l'organisation des trains rapides est telle que tous ceux qui circulent de jour ne sont absolument composés que de première classe. Donc, pour bénéficier des billets d'aller et retour, on est obligé ou de voyager en première classe, c'est-à-dire de payer 65 fr. 25, ou de prendre un train qui, partant de Nancy à 1 heure du matin, arrive à Paris à 9 heures 50. Mais il faut remarquer que tous les voyageurs ne sont pas capables de supporter les voyages de nuit, surtout en hiver. Aussi ne comprenons-nous pas pourquoi la compagnie de l'Est ne suit pas l'exemple des autres compagnies françaises, qui ont toutes des trains rapides avec des voitures de seconde classe.

Il nous paraît donc indispensable de modifier la composition du train express de 10 h. 20 du matin, sous peine de placer nos départements dans une situation tout à fait inférieure à celle des départements de l'ouest et du nord. Autrefois, la compagnie pouvait déclarer qu'elle perdrait de l'argent à cette combinaison; que ses machines n'étaient pas assez fortes pour traîner de trop grands trains, etc. Toutes ces raisons n'existent plus aujourd'hui. En effet, la compagnie a transformé presque toutes ses machines Crampton, construites surtout en vue de la vitesse, en machines dites à outrance qui, en même temps qu'elles sont très rapides, peuvent déployer une force considérable.

D'un autre côté, un wagon de seconde contient quatre et même cinq compartiments à dix voyageurs, soit donc quarante personnes qui paieraient chacune 48 fr. 90, soit 195 fr. 60. Le wagon de première classe contient au contraire trois compartiments à huit voyageurs, soit 24 places à 65 fr. 25 = 156 fr. 60. La différence par wagon de seconde classe est donc de 39 fr. en faveur de la Compagnie.

Il est encore un autre argument qui plaide en notre faveur : le dernier arrangement intervenu entre l'Etat et les Compagnies ne stipule-t-il pas que l'Etat comblera tout déficit dans les recettes des Compagnies? Or l'Etat, c'est nous, tous les Français indistinctement, ceux du nord aussi bien que ceux de l'est; l'organisation actuelle arrive donc à ce résultat dont l'injustice est frappante : c'est que, si la Compagnie de l'Ouest est en déficit, les habitants de l'est qui, seuls voyagent à des prix exagérés, verront leur argent employé, de par la loi, à payer une part des différences. L'injustice est flagrante; il est évident que, du jour où l'Etat est intervenu dans la garantie des recettes, il aurait dû également intervenir pour imposer l'égalité des tarifs.

Étude de M^e Paul, notaire à Nancy, rue de la Monnaie, 4.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

Pour cause de départ

Le jeudi 9 juillet 1885, à 3 heures, en l'étude de M^e Paul, notaire, il sera procédé à l'adjudication de TROIS MAISONS, sises à Nancy.

1^{re} UNE MAISON

AVEC COUR

Rue de Metz, n^o 9.

Deux corps de logis; celui sur la rue fraîchement remis à neuf et celui sur la cour nouvellement construit.

Eau de la Moselle et lieux à tous les appartements.

Superficie : 220 mètres.

Revenu : environ 3,000 fr.

Mise à prix : 36,000 fr.

2^o UNE MAISON NEUVE

AVEC COUR ET JARDIN

Rue de Mon-Désert, n^o 13.

12 pièces.

Superficie : 300 mètres. Susceptible d'un revenu de 1,600 fr.

Mise à prix : 19,000 fr.

3^o Et une autre Maison neuve

AVEC COUR ET JARDIN

Sise chemin de Malzeville aux Grand-Montins, n^o 77.

Rez-de-chaussée sur caves, un étage, greniers et petit hallier. Eau de la Moselle.

Superficie : 500 m. Revenu : 1,300 fr.

Mise à prix : 14,000 fr.

FACILITÉS DE PAIEMENT.

S'adresser pour tous renseignements, soit à M^e Paul, notaire, soit au propriétaire, rue de Mon-Désert, n^o 13.

Étude de M^e Flach, docteur en droit, notaire à Nancy.

A VENDRE

1^{re} UNE MAISON

D'HABITATION

Comprenant : 6 chambres, cave, remise, grenier et jardin de 4 ares à Nancy, chemin des Pannetieries, 32, près le pont du canal menant à Malzeville.

2^o DEUX PETITS JARDINS

susceptibles d'être réunis ou surbâtis, à Nancy, chemin des Pannetieries touchant le chemin de fer de ceinture, l'un de 1 are 60 centiares, l'autre de 1 are 60 centiares, l'autre de 1 are 13 centiares.

M. Duvaux « prié » par M. Goblet

D'ASSURER UNE PLACE de 10,000 fr. à M. Loumont SON BEAU-FRÈRE

M. Duvaux a bien prévu l'effet que ferait à Nancy sa demande de 10,000 fr. à ajouter aux charges du budget pour assurer une situation définitive à son beau-frère. Aussi s'est-il empressé d'adresser au *Progrès* une note qui est une perle dans son genre, et qui, comme toute perle, mérite d'être sertie.

D'après le *Progrès*, la régularisation de la situation de M. Loumont, en grevant de dix mille francs le budget de l'instruction publique, serait « une économie » pour les contribuables.

En réglant, dit le *Progrès*, le mode des achats, la conclusion des marchés, elle a réalisé des économies que le ministère a évaluées à un minimum de deux cent mille francs ! (sic).

C'est là une aimable plaisanterie.

Tout chacun se demandera, comme nous, s'il est indispensable qu'un inspecteur nouveau soit créé, aux appointements de dix mille francs, pour que le mode des achats soit réglé dans les lycées et les marchés honnêtement passés, alors qu'il existe déjà des fonctionnaires qui ont pour mission de vérifier ces achats et ces marchés. Si, chaque fois qu'il se découvre quelque gabegie dans une administration, un député prend occasion de ces irrégularités pour faire créer une place d'inspecteur général des inspecteurs déjà existants, et cela au profit d'un de ses parents ou alliés, s'il colore en outre audacieusement cette demande d'une apparence d'économie, où irons-nous ?

C'est comme si on créait un grade spécial dans l'armée pour inspecter les sous-intendants sous prétexte qu'on a découvert des fraudes dans les marchés passés par les régiments ou dans les comptes des compagnies.

Si les marchés dans les lycées sont irréguliers, c'est la faute de l'économiste responsable, contre lequel l'administration a tous les recours possibles. Si les irrégularités de l'économiste échappent aux inspecteurs généraux ordinaires, qui n'existent point depuis hier et qui n'ont pas d'autre mission que de vérifier les économats, c'est que ces inspecteurs généraux sont incapables ou fautifs, mais ils sont responsables. Dans les deux cas, on les révoque et on les remplace par d'autres inspecteurs plus intelligents ou plus honnêtes, mais on ne crée pas d'emblée une place nouvelle pour inspecter ceux

qui ont déjà pour mission d'inspecter les autres, à moins qu'on ne veuille donner l'exemple de la plus monstrueuse faveur accomplie sous le couvert d'une protection parlementaire. Nos économats en vont-ils mieux ?

Nous demandons hier à un marchand de houille :

— Fournissez-vous le lycée ?

Il nous répondit :

— Non. J'ai soumissionné; je ne soumissionnerai plus.

— Et pourquoi ?

— J'ai soumissionné à 25 francs.

On a conclu à 27 francs avec l'adjudicataire.

— D'où vient cette anomalie ?

— J'ai posé la question. On m'a répondu qu'on espérait que la qualité de la houille compenserait cette plus-value de 2 francs qu'elle coûte sur le prix que j'ai offert.

Nous livrons ce fait aux investigations zelées de M. Loumont, beau-frère de M. Duvaux, proposé par notre député aux appointements de dix mille francs, pour inspecter les inspecteurs des économats.

Un dernier mot. D'après le *Progrès*, c'est M. Goblet, qui aurait condamné M. Duvaux, pauvre victime, à solliciter cette faveur de la Chambre. Quant à M. Duvaux, loin de lui la pensée d'avoir même songé à son beau-frère! — Ce serait vraiment trop vilain! — C'est tout à fait une pensée d'immolation et de sacrifice aux intérêts de l'Etat qui a déterminé sa démarche. Pauvre M. Duvaux, pauvre M. Loumont, pauvres républicains, pauvre budget !

LETTRE DE M. DUVAUX

Nous recevons de M. Duvaux, député, la lettre suivante :

Paris, le 6 juillet 1885.

Monsieur,

L'inspection générale des économats a été créée par M. Paul Bert, en 1881.

L'inspecteur général s'appelle M. Leforestier et n'est pas mon parent.

Je compte sur votre loyauté pour l'insertion de cette rectification et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

J. DUVAUX.

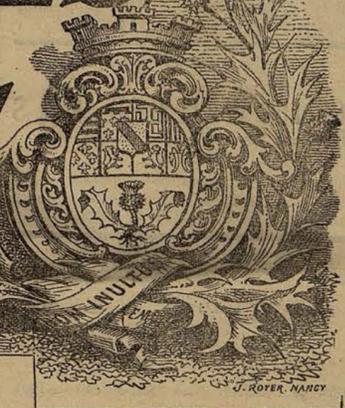
M. Duvaux a raison de compter sur notre loyauté d'autant plus que sa lettre nous met sur la véritable piste et que l'histoire Loumont est beaucoup plus ardue que nous ne l'avions dite tout d'abord.

La vérité, la voici :

M. Loumont a été assez heureux pour passer en très peu d'années de simple commis d'économat au lycée de Nancy comme économiste aux lycées de Châteauroux, Orléans, Charlemagne à Paris et Nancy. Mais ceci n'était pas suffisant. M. Duvaux, qui veillait en excellent oncle, pensa probablement que l'économat du lycée Louis-le-Grand, le plus beau de France, ferait peut-être bien son affaire. Mais pour cela il fallait qu'il fût vacant. Or, le titulaire de

L'ÉLEC
de Nanc
« 1
» Les
néral be
moins d
cependa
tion, un
prévu le
des Quat
serait pa
un jour
eu le tor
» Il fat
chés de
indemni
mer les
milieu d
» On p
nos abat
pourra é
placeme
agencé à
laissé éc
pour un
une som
le terrai
tous les
» Dan
très prol
usine hy
des Gram
me. Nou
cheter. I
dans qu
l'éclaira
puissant
nous?
» Le s
l'électri
nécessai
» Or, e
fournie p
question
sidérable
ment ou
été large
machine
les besoi
» Pou
mettrait
Elle veut
un peu consi
par les h
lié un journal
notre co
propos
use, le Havre,
ment quine qui ne dé
examen
de Nancy,
tenant m
cepter q
possèdent leur
que comité.
Nancy, la prin
sez habi
ge conte
pas mie
trois départe
aujourd
le public d'af
Constanti
» Veul
tous les ren
sent, ventes et
t de terrains,
ou d'industries,
lois, logements
urs et des mar
es seront donc
a politique n'y
ns. Par contre,
tous ceux qui
questions écono
industrielles et
s accueil aux
commerce lor
formule en ces
du travail et
DE L'EST
mins de fer de
d'années des

ANNONCES RAINES



J. ROYER, NANCY

NANCY, le 4 Juillet 1885.

tout ce qui concerne l'Administration

M. BAZIN, rue Stanislas, 17.

INSERCTIONS

Annonces et avis divers, 1^{re} et 2^{me} page. 0,20 c.
3^{me} et 4^{me} — .. 0,15 c.

16 de chaque mois et seront continués sauf avis contraire.

RAMME

Il nous paraît donc indispensable de modifier la composition du train express de 10 h. 20 du matin, sous peine de placer nos départements dans une situation tout à fait inférieure à celle des départements de l'ouest et du nord. Autrefois, la compagnie pouvait déclarer qu'elle perdrait de l'argent à cette combinaison; que ses machines n'étaient pas assez fortes pour traîner de trop grands trains, etc. Toutes ces raisons n'existent plus aujourd'hui. En effet, la compagnie a transformé presque toutes ses machines Crampton, construites surtout en vue de la vitesse, en machines dites à outrance qui, en même temps qu'elles sont très rapides, peuvent déployer une force considérable.

D'un autre côté, un wagon de seconde contient quatre et même cinq compartiments à dix voyageurs, soit donc quarante personnes qui paieraient chacune 48 fr. 90, soit 195 fr. 60. Le wagon de première classe contient au contraire trois compartiments à huit voyageurs, soit 24 places à 65 fr. 25 = 156 fr. 60. La différence par wagon de seconde classe est donc de 39 fr. en faveur de la Compagnie.

onze à douze heures pour accomplir le parcours. Autrement, sur quatre jours accordés, on en passerait un en voyage.

Or, l'organisation des trains rapides est telle que tous ceux qui circulent de jour ne sont absolument composés que de première classe. Donc, pour bénéficier des billets d'aller et retour, on est obligé ou de voyager en première classe, c'est-à-dire de payer 65 fr. 25, ou de prendre un train qui, partant de Nancy à 1 heure du matin, arrive à Paris à 9 heures 50. Mais il faut remarquer que tous les voyageurs ne sont pas capables de supporter les voyages de nuit, surtout en hiver. Aussi ne comprenons-nous pas pourquoi la compagnie de l'Est ne suit pas l'exemple des autres compagnies françaises, qui ont toutes des trains rapides avec des voitures de seconde classe.

Etude de M^e Paul, notaire à Nancy, rue de la Monnaie, 4.

ADJUDICATION DÉFINITIVE
Pour cause de départ

Le jeudi 9 juillet 1885, à 3 heures, en l'étude de M^e Paul, notaire, il sera procédé à l'adjudication de TROIS MAISONS, sises à Nancy.

1^o UNE MAISON
AVEC COUR
Rue de Metz, n^o 9.
Deux corps de logis; celui sur la rue fraîchement remis à neuf et celui sur la cour nouvellement construit.
Eau de la Moselle et lieux à tous les appartements.
Superficie: 220 mètres.
Revenu: environ 3,000 fr.
Mise à prix: 36,000 fr.

2^o UNE MAISON NEUVE
AVEC COUR ET JARDIN
Rue de Mon-Désert, n^o 13.
12 pièces.
Superficie: 300 mètres. Susceptible d'un revenu de 1,600 fr.
Mise à prix: 19,000 fr.

3^o Et une autre Maison neuve
AVEC COUR ET JARDIN
Sise chemin de Malzéville aux Grands-Moulins, n^o 77.
Rez-de chaussée sur caves, un étage, greniers et petit hallier. Eau de la Moselle.
Superficie: 500 m. Revenu: 1,300 fr.
Mise à prix: 14,000 fr.

FACILITÉS DE PAIEMENT.

S'adresser pour tous renseignements, soit à M^e Paul, notaire, soit au propriétaire, rue de Mon-Désert, n^o 13.

M. Duvaux « prié » par M. Goblet
D'ASSURER UNE PLACE
de 10,000 fr. à M. Loumont
SON BEAU-FRÈRE

M. Duvaux a bien prévu l'effet que ferait à Nancy sa demande de 10,000 fr. à ajouter aux charges du budget pour assurer une situation définitive à son beau-frère. Aussi s'est-il empressé d'adresser au *Progrès* une note qui est une perle dans son genre, et qui, comme toute perle, mérite d'être sertie.

D'après le *Progrès*, la régularisation de la situation de M. Loumont, en grevant de dix mille francs le budget de l'instruction publique, serait « une économie » pour les contribuables.

En réglant, dit le *Progrès*, le mode des achats, la conclusion des marchés, elle a réalisé des économies que le ministère a évaluées à un minimum de deux cent mille francs ! (sic).

C'est là une aimable plaisanterie. Tout chacun se demandera, comme nous, s'il est indispensable qu'un inspecteur nouveau soit créé, aux appointements de dix mille francs, pour que le mode des achats soit réglé dans les lycées et les marchés honnêtement passés, alors qu'il existe déjà des fonctionnaires qui ont pour mission de vérifier ces achats et ces marchés. Si, chaque fois qu'il se découvre quelque gabegie dans une administration, un député prend occasion de ces irrégularités pour faire créer une place d'inspecteur général des inspecteurs déjà existants, et cela au profit d'un de ses parents ou alliés, s'il colore en outre audacieusement cette demande d'une apparence d'économie, où irons-nous ?

C'est comme si on créait un grade spécial dans l'armée pour inspecter les sous-intendants sous prétexte qu'on a découvert des fraudes dans les marchés passés par les régiments ou dans les comptes des compagnies.

Si les marchés dans les lycées sont irréguliers, c'est la faute de l'économiste responsable, contre lequel l'administration a tous les recours possibles. Si les irrégularités de l'économiste échappent aux inspecteurs généraux ordinaires, qui n'existent point depuis hier et qui n'ont pas d'autre mission que de vérifier les économats, c'est que ces inspecteurs généraux sont incapables ou fautifs, mais ils sont responsables. Dans les deux cas, on les révoque et on les remplace par d'autres inspecteurs plus intelligents ou plus honnêtes, mais on ne crée pas d'emblée une place nouvelle pour inspecter ceux

qui ont déjà pour mission d'inspecter les autres, à moins qu'on ne veuille donner l'exemple de la plus monstrueuse faveur accomplie sous le couvert d'une protection parlementaire. Nos économats en vont-ils mieux ?

Nous demandions hier à un marchand de houille :
— Fournissez-vous le lycée ?
Il nous répondit :
— Non. J'ai soumissionné; je ne soumissionnerai plus.
— Et pourquoi ?
— J'ai soumissionné à 25 francs. On a conclu à 27 francs avec l'adjudicataire.

D'où vient cette anomalie ?
— J'ai posé la question. On m'a répondu qu'on espérait que la qualité de la houille compenserait cette plus-value de 2 francs qu'elle coûte sur le prix que j'ai offert.

Nous livrons ce fait aux investigations zélées de M. Loumont, beau-frère de M. Duvaux, proposé par notre député aux appointements de dix mille francs, pour inspecter les inspecteurs des économats.

Un dernier mot. D'après le *Progrès*, c'est M. Goblet, qui aurait condamné M. Duvaux, pauvre victime, à solliciter cette faveur de la Chambre. Quant à M. Duvaux, loin de lui la pensée d'avoir même songé à son beau-frère! — Ce serait vraiment trop vilain! — C'est tout à fait une pensée d'immolation et de sacrifice aux intérêts de l'Etat qui a déterminé sa démarche. Pauvre M. Duvaux, pauvre M. Loumont, pauvres républicains, pauvre budget !

LÉTRE DE M. DUVAUX

Nous recevons de M. Duvaux, député, la lettre suivante :
Paris, le 6 juillet 1885.

Monsieur,
L'inspection générale des économats a été créée par M. Paul Bert, en 1881.

L'inspecteur général s'appelle M. Leforestier et n'est pas mon parent.
Je compte sur votre loyauté pour l'insertion de cette rectification et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.
J. DUVAUX.

M. Duvaux a raison de compter sur notre loyauté d'autant plus que sa lettre nous met sur la véritable piste et que l'histoire Loumont est beaucoup plus urlole que nous ne l'avions dite tout d'abord.

La vérité, la voici :
M. Loumont a été assez heureux pour passer en très peu d'années de simple commis d'économat au lycée de Nancy comme économiste aux lycées de Châteauroux, Orléans, Charlemagne à Paris et Nancy. Mais ceci n'était pas suffisant. M. Duvaux, qui veillait en excellent oncle, pensa probablement que l'économat du lycée Louis-le-Grand, le plus beau de France, ferait peut-être bien son affaire. Mais pour cela il fallait qu'il fût vacant. Or, le titulaire de

l'époque ne pensait nullement à s'en aller. Que faire ?

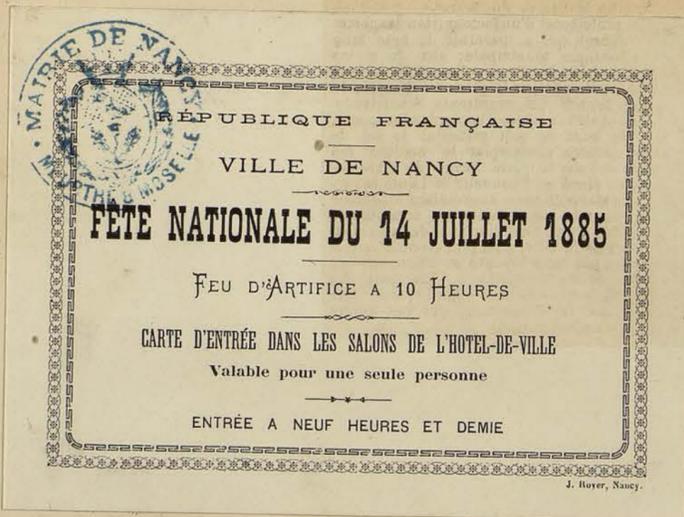
C'est alors que M. Duvaux songea à faire créer pour lui la place d'inspecteur général des économats au traitement de 30,000 fr. par an, — croyons-nous, — et rien à faire. L'économiste de Louis-le-Grand, M. Leforestier, qui consentit à ce prix à quitter son lycée, fut nommé inspecteur général des économats et M. Duvaux put alors faire placer son neveu à l'économat de Louis-le-Grand.

Et voilà pourquoi M. Duvaux vient de proposer cet amendement au budget qui consiste à voter un crédit de 10,000 fr. payables par nous pauvres contribuables pour augmenter le traitement de l'inspecteur général des économats qui n'était probablement pas assez élevé.

On nous dit, mais nous le répétons sous réserves, que c'est précisément M. Loumont — toujours M. Loumont — qui succédera au titulaire actuel comme inspecteur général des économats.

Nous nous rappelons qu'un jour le *Progrès* a critiqué violemment cette manière de tirer à soi toute la couverture gouvernementale.

Et, quand on reproche à M. Duvaux de disposer ainsi de notre argent au profit des siens, il répond : Mais je ne connais pas l'inspecteur général des économats, ce n'est pas mon parent, ce n'est pas M. Loumont, c'est M. Leforestier. Il se garde bien d'expliquer le tour de passe-passe qu'il était indispensable de faire connaître au public. Il se garde bien de dire que M. Loumont est économiste à Louis-le-Grand et que l'ancien économiste de ce lycée est inspecteur général des économats.



CONSTRUCTION DES EGOUTS. — Sur les plaintes adressées à l'administration par les habitants de la rue Saint-Nicolas, on a renoncé à faire exécuter en ce moment les travaux de l'égout projeté dans ce quartier. Il paraît que les mêmes inconvénients n'existent pas dans la rue Mazargran, où le sol à remuer serait dans de bien meilleures conditions ; l'égout à établir dans cette rue va être commencé sous peu. D'importants achats de chlorure de chaux devant avoir lieu pour le service de la salubrité publique, il est probable qu'une partie en sera employée pour assurer encore mieux le bon état sanitaire du quartier pendant la durée des travaux à exécuter.

HORLOGES. — On nous assure que le traité définitif pour la réfection de nos horloges publiques vient d'être signé. Le dernier délai convenu avec l'entrepreneur pour la livraison complète de son travail serait le 15 octobre 1886, mais il est à peu près certain qu'une bonne partie de nos horloges, sinon même la totalité, seraient réparées et remises à l'heure dans un délai beaucoup plus court. Il ne serait plus question des cadres noirs auxquels on avait songé pour un moment, et qui décidément ne donnent pas suffisamment les résultats espérés.

Refus d'autorisation

— Qui ne connaît, qui n'a pas lu la fameuse « *Pétition pour des villageois qu'on empêche de danser* », de P. L. Courier ? Si le célèbre pamphlet existait encore, il pourrait, avec une légère variante, la rééditer en faveur des habitants des rue, place et faubourg Saint-Jean, qui ont vainement sollicité de l'administration l'autorisation d'organiser une fête et un bal populaires, à l'occasion de l'anniversaire national du 14 juillet. « Festoyez, chantez tant qu'il vous fera plaisir, illuminez si bon vous semble, mais vous ne danserez pas ». Ainsi l'a décidé, dans sa haute sagesse, et sous le régime libéral ? égalitaire ? et fraternel ? du gouvernement républicain, le pontife qui préside aux destinées de notre cité ! Ce gardien vigilant des mœurs et de la morale trouve que ce qui est bon dans une partie de la ville, serait scandaleux dans la 6^e section : il ne faut pas de *bastringue* aux environs de la gare. Plus chanceux sont nos concitoyens qui ont l'avantage d'habiter le quartier des Halles et du Marché, grâce au puissant protectorat d'un facteur (rien des postes et télégraphes), qui a, paraît-il, le bras long dans la boutique municipale ; eux du moins pourront valser, danser et polker tout à leur aise. Et tandis que sur la place du Peuple, la masse de bronze qui représente Stanislas-le-Bienfaisant sera entourée d'un cordon lumineux, et que du haut de son piédestal le roi de Pologne pourra contempler le brillant feu d'artifice tiré sur la plate forme de l'Arc-de-Triomphe, élevé en l'honneur de Louis le *corrompu*, la statue du premier président fondateur de la seconde république, ne sera même pas gratifiée d'une demi-douzaine de lampions, les deniers de la ville, qu'il faut économiser, ne permettent pas cette dépense en l'honneur du « Libérateur du territoire ». Viennent les prochaines élections municipales, les électeurs de la 6^e section, qui ont bonne mémoire, se souviendront. X.

Progrès
14 juillet

OUVERTURE D'UNE RUE. — On nous communique le texte d'une pétition couverte de plus de soixante-dix signatures et adressée par des habitants de la rue de Strasbourg, du boulevard Lobau, des rues de Bitch et Molitor, pour demander l'ouverture d'une rue partant de la rue de Strasbourg et se dirigeant en droite ligne sur le boulevard Lobau, en empruntant le côté sud de la nouvelle église Saint-Pierre. Les pétitionnaires invoquent surtout la nécessité de créer des relations directes entre deux quartiers appelés à se développer l'un par l'autre. Ils font remarquer que les enfants ont un long détour à faire pour se rendre à l'école. Ils ajoutent qu'actuellement il n'y a pas de construction sur l'emplacement de la nouvelle rue dont ils réclament l'ouverture. Le conseil municipal sera saisi de l'objet de la pétition.

CLAUDE GELLÉE. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la publication d'un ouvrage de M. de Lazarque sur la peinture. L'Académie de Metz a couronné cet ouvrage. Nous ne voulons pas chicaner l'Académie sur la distribution de ses couronnes. Elle nous permettra cependant de signaler une toute petite tache dans la brochure qu'elle a distinguée. L'auteur reproduit une charge d'atelier brossée, dit-il, avec beaucoup de verve par M. Alfred Arago. Il est dit, dans cette charge, que Claude Gellée est né à Nancy. Notre ville serait très fière d'avoir donné le jour au grand paysagiste. Elle entreprend même de lui donner une statue, en y mettant tout le temps désirable. Mais la vérité est que Claude-le-Lorrain n'est pas un Nancéien. Il est né à Chamagne. Ceci dit pour la seconde édition du livre de M. de Lazarque, qui est intéressant à d'autres titres.

SON DE CAISSE. — Les avis de la Mairie contiennent en général la mention suivante : « Cet avis sera publié à son de caisse. » La caisse a depuis longtemps disparu. Le son est resté. Absolument comme nous continuons à recevoir la lumière de telle étoile éteinte depuis deux ou trois siècles.

PLACE MENGIN. — On nous communique le programme de la fête organisée sur la place Mengin à l'occasion du 14 juillet, avec le gracieux concours de la musique militaire et du Réveil nancéien, sous la présidence de M. Vincent.

A quatre heures : salves d'artillerie, courses en sac, mats de cognac, carrousel, jeux divers, fanfare de trompe par le Réveil (direction Bolliet).

De 5 à 6 heures : musique militaire. A 9 heures : illumination de la place Mengin. A dix heures, à l'issue du feu d'artifice de la place Stanislas, retraite aux flambeaux organisée par le Réveil nancéien, départ rue Saint-Jean. Ouverture du bal populaire et gratuit. — Orchestre et fanfare de trompes.

Progrès
16 juillet

Le 14 Juillet à Nancy

La fête nationale est bien entrée dans les mœurs. On dirait qu'elle existe à Nancy depuis 1789. Sous l'empire, au 13 août, on s'amusait officiellement. Aujourd'hui, on s'amuse sans adjectif. La fête n'a rien d'officiel : elle n'en est que plus populaire. La revue, qui met le peuple et l'armée en présence, reste l'attraction la plus goûtée. C'est bien nos soldats qu'on va voir, non leur uniforme. Ils n'en ont presque plus. On les a réduits à une simplicité spartiate. Plus d'épaulettes ! Plus de shakos !

Nous avons abusé du panache. Nous n'en usons plus assez. L'austérité dans la tenue est bonne. La sévérité dans le costume est excellente. On assure même qu'elle est économique, quoiqu'on ait oublié de le prouver. Le soldat ne doit porter sur le champ de manœuvre que l'uniforme qu'il aura sur le champ de bataille. Soit. Mais il n'aura ni guêtres blanches, ni gants blancs devant l'ennemi. Pourquoi lui en donnez-vous sur le cours Léopold ? Les dragons ont un casque très décoratif. Les hussards, un petit shako crâne. Nos fantassins n'ont que le modeste képi. C'est trop modeste.

Les dragons ont eu grand succès lundi à la retraite aux flambeaux. C'est vraiment une belle armée. Quand le cortège s'engagea dans la rue de Serre, la grave silhouette des casques se profilait sur les grands murs rougis par les flammes de Bengale. Vu de la rue de la Monnaie, qui a décidément déposé de la rue de la Pépinière pour les retraites, le spectacle projetait des lueurs d'apothéose.

Les soirs de feux d'artifices, il y a quelques jeux de lumière que les vieux Nancéiens ne manquent jamais d'aller voir. C'est d'abord la statue de Stanislas aperçue de la porte du palais du gouvernement, dans l'encadrement majestueux de l'Arc de Triomphe. Les cordons de gaz de l'hôtel de ville et la colossale R. F. du grand balcon lui mettent dans le dos, dirait Zola, une buée lumineuse. Le bon roi n'est plus qu'un gros point noir sur fond blanc. Moins on le voit, plus on l'aime. Comme pour tous les rois !

Dans la Pépinière, on met aux massifs de fleurs des collerettes de verres brûlant sous leurs nez comme la rampe du théâtre devant de jolies actrices qui font risette aux beaux messieurs de l'orchestre. Les fleurs cabotinent ces soirs-là. Elles n'ont plus leur allure simple. Éclairées par le bas, on leur découvre, en les regardant de près, des dessous inexplorés et des grâces inattendues. Un vrai voyage de découverte dans une flore dont la coloration générale a subi un renversement. C'est délicieusement dépravé. Le lendemain, les pauvrettes ont les allures alanguies d'une fillette qui a oublié de rentrer la veille chez ses parents.

A voir aussi une autre cabotine, la flèche

de Saint-Epvre. Les amateurs se placent dans l'allée qui conduit du kiosque à la place de la Carrière. L'allée est dans l'ombre. La flèche éclairée d'en bas par la rampe de gaz du palais du gouvernement s'élance avec des sveltesse de vierge chlorotique dans un ciel rouge comme le nez d'un bedeau intempérant. Les dentelles de pierre figurent les plis d'une longue jupe de guipure.

Saint-Epvre a la tête dans le ciel et le pied dans la rue du Maure qui ne trompe plus. Je rencontra au bas de l'église de M. Trouillet deux fantassins qui fredonnaient bras dessus bras dessous une chanson d'étape :

Quand nous irons à l'exercice,
Les femmes nous regarderont.

Oui, chéris, elles vous regarderont, mais elles vous auraient regardé plus encore si vous aviez vos plumets d'antan !

J. K.

Mentire
16 juillet

LE 14 JUILLET A NANCY

Rien de particulier à signaler dans cette journée, où l'on a surtout fêté l'anniversaire de la prise de la Bastille par une quantité considérable de caçons pris dans les cafés tous magnifiquement pavés de drapeaux tricolores. Aux maisons particulières, ces derniers étaient beaucoup plus clairsemés, sauf dans quelques rues, telles que les rues Saint-Nicolas, des Artisans et de la Charité.

Après les exercices de gymnastique de la Pépinière, la foule s'est surtout portée sur la place Mengin où se trouvaient installés deux mâts de cocagne, différents jeux populaires et un carrousel, qui a dû occasionner une fort belle recette.

Le soir, feu d'artifice ne valant ni plus ni moins que les précédents. La pièce principale représentait les armes de Nancy.

La revue de la matinée a été comme d'habitude la partie de la fête la plus suivie. Après nos trois régiments de ligne, un petit peloton de gendarmerie à cheval, les hussards et les dragons, ont défilé dans un excellent ordre. Malheureusement, le Cours Léopold et la place de l'Académie forment un cadre beaucoup trop restreint pour une revue déjà de cette importance.

Le soir, dans une des rues avoisinant Saint-Epvre, une querelle suivie de coups s'est élevée entre des dragons et des civils. Pendant que l'on échangeait des horions, la patrouille est arrivée et les dragons se sont esquivés aussi vite qu'ils ont pu. Mais les fantassins, plus agiles, en ont pincé un qu'ils ont conduit au poste séance tenante.

Le soir, pendant la fête populaire à la place Mengin, deux sociétés de trompe ont voulu sonner à tour de rôle, mais l'accord n'ayant pu s'établir entre elles, M. Vincent, président de la fête, a prié l'une et l'autre de vouloir bien s'abstenir de jouer.

Ministe
16 juillet

NANCY

Le 14 Juillet à Nancy.

La fête de la République a été favorisée cette année par un temps splendide. Les réactionnaires et les cléricaux qui aiment à faire intervenir une Providence mystérieuse dans les événements politiques, paraissent fort mécontents de leur bon dieu, qui s'est rendu complice des débordements démagogiques du 14 Juillet. Le soleil faisait étinceler les drapeaux, la gaieté était sur tous les visages, et, si l'on ne s'embrassait pas comme sur les ruines de la Bastille, il existait entre tous les républicains une cordialité de bon augure pour les prochaines luttes électorales.

Nous avons remarqué, cependant, à Nancy, un peu de bouderie de la part de certaines fenêtres bourgeoises où l'on déployait avec profusion l'étoffe tricolore quand il s'agissait de glorifier une réputation aussi contestée et aussi contestable que celle de M. Thiers et qui, à l'égard de la fête nationale, se montrent récalcitrantes et restent closes et dégarnies. Qu'est-ce que cela peut faire au peuple qui ne met pas, lui, de drapeaux, parce que souvent il n'a pas les moyens d'en acheter, mais qui porte dans son cœur le culte de la république et du 14 Juillet ?

Sur la place du Marché, la fête commencée à quatre heures de l'après-midi, a duré toute la nuit. Des boutiques en plein vent, les tables des cafés occupant tous les trottoirs et envahissant même la chaussée, le bal populaire avec son orchestre adossé à la criée, une magnifique bande de gaz, fixée le long de cet établissement, illuminant toute la place et se reflétant sur l'église St-Sébastien, des maisons mieux décorées et mieux éclairées que partout ailleurs, avec des feuillages, des lanternes vénitienne de toutes couleurs, une foule joyeuse et non guindée, accourue pour danser à l'œil, mêlée de soldats qui rappelaient les gardes françaises dansant avec le peuple sur les ruines de la Bastille, tout cet ensemble donnait à la place un aspect véritablement féérique et d'un autre âge. On ne croyait plus vivre à la présente époque où les mœurs sont parfois si pudibondes et parfois si dégoutantes. C'était le couloiment fraternel de gens simples qui sont heureux de s'amuser et qui ne songent nullement à autre chose. C'était une attestation de liberté. La fête, en cet endroit, n'avait rien d'officiel. Elle était née de l'initiative privée et n'en était que plus belle.

Pourtant, nous avons une restriction à faire. Nous n'aimons guère ces jeux qui rendent l'homme grotesque et le donnent en amusement, parce qu'il est pauvre, à tous ses concitoyens. Les courses en sac, les mâts de cocagne même, nous semblent des divertissements peu républicains. C'est mal fêter la prise de la Bastille que d'emprisonner dans des sacs de toile et de ficeler comme des saucissons une douzaine d'individus qui se mettent à lutter de vitesse avec cet étrange moyen de locomotion, sautant comme des bêtes sans bras et sans jambes, tombant, se blessant et faisant éclater de rire la foule, en qui sommeille toujours un instinct de cruauté. Mardi, un accident est arrivé et un des malheureux qu'on avait ainsi embastillés a dû être transporté à l'hôpital.

Le mât de cocagne est moins humiliant, sans doute, et c'est un exercice qui permet bien le développement de la force et de l'adresse. Mais que d'efforts pour atteindre le sommet ; combien de déceptions ; et quels sentiments amers ne doivent pas éprouver ceux qui, étant vaincus, n'ont pas gagné ce qu'ils espéraient pour achever la journée et faire la fête comme les autres. Le danger n'est pas moindre d'ailleurs que celui de la course aux sacs. Les grimpeurs, fatigués, peuvent tomber ou glisser trop rapidement. Il nous semble qu'on pourrait choisir des moyens d'émulation plus nobles et prêtant moins au grotesque et à l'éclat de rire méchant des foules. Les courses en sac étaient bonnes pour recréer les seigneurs sous l'ancien régime aux dépens des vilains. Il faut trouver autre chose pour se réjouir de la prise de la Bastille.

Le feu d'artifice, tiré sur la place Stanislas a été splendide. Il nous a paru plus beau que celui du 14 juin. La grande place était envahie par une foule compacte. Il y avait du monde jusque sur les toits. La dernière pièce, représentant l'écusson de la ville de Nancy et le bouquet, ont été salués de longues acclamations. Le public s'est ensuite répandu dans les rues adjacentes. Une retraite, organisée par le Sport nancéien et la Société de trompes, a parcouru les rues de la Ville, après dix heures, éclairée par de grandes lanternes vénitienne. Un public nombreux suivait cette retraite qui était sonnée alternativement par les clairons du sport et par les cors de l'autre Société.

Ici l'on ne danse pas. — S'il y a un amusement qui puisse rappeler au peuple la joie qui suivit la prise de la Bastille, c'est la danse. On sait en effet que sur les ruines de la forteresse, un poteau fut planté portant cette inscription : *Ici l'on danse.*

Il semble que ce soit une tradition à respecter et que sur toutes les places publiques, à l'occasion du 14 juillet, le même poteau devrait être planté, afin que la jeunesse, en se réjouissant, apprenne comment nos pères faisaient simplement les grandes choses.

Notre maire n'est pas de cet avis. Ennemé né de la chorégraphie populaire il n'a toléré un bal public en plein vent que sur la place du Marché et le même privilège a été refusé aux habitants du quartier Saint-Jean (6^{me} section) qui avaient fait une demande très humble au premier magistrat de la cité.

Le correspondant qui nous signale l'injustice et l'arbitraire de cette mesure administrative exprime le regret que nous n'ayons plus un pamphlétaire de la trempe de Paul-Louis, qui adresserait sans aucun doute une pétition aux deux Chambres pour les habitants de Nancy qu'on empêche de danser.

manché
24 juillet

QUARTIER DE CAVALERIE SAINT-JEAN

Voici le vote du projet de loi concernant la cession à la ville de Nancy du quartier de cavalerie Saint-Jean :

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant la cession à la ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle) du quartier de cavalerie St Jean ainsi que la reconstitution, sur un autre point, des ressources de cet immeuble militaire.

M. MARQUIS, rapporteur. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le rapporteur.

M. MARQUIS, rapporteur. Messieurs, la question qui vous est soumise est, à proprement parler, une question d'intérêt local. La commission des finances a été consultée, parce que l'Etat étant une des parties contractantes, le produit de la cession de l'immeuble à la ville de Nancy doit figurer au budget.

La solution de la question ne me paraît soufrir aucune difficulté.

Par ces motifs, d'accord avec le Gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien prononcer l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte le Sénat sur l'urgence, qui est demandée par la commission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition?... L'urgence est déclarée.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour la discussion générale?...

Je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion des articles.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles)

M. LE PRÉSIDENT. Je donne lecture des articles :

« Art. 1^{er}. — Est et demeure approuvée la convention annexée à la présente loi, passée le 13 octobre 1884, et portant cession, à la ville de Nancy, de la caserne Saint-Jean et de ses dépendances, moyennant le versement au Trésor d'une somme de 255,000 fr. »

(L'article 1^{er} mis aux voix, est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. « Art. 2. — Les dépenses de reconstitution de établissements militaires cédés à la ville de Nancy sont évaluées à la somme totale de 255,000 fr., qui sera imputée au budget ordinaire des exercices 1885 et 1886, dans la proportion suivante :

« Exercice 1885.....	150,000 »
« Exercice 1886.....	105,000 »
« Total égal.....	255,000 »

— (Adopté.)

« Art. 3. — Aussitôt après leur évacuation par le service militaire, les immeubles et terrains indiqués dans l'article 1^{er} de la présente loi seront remis à l'administration des domaines pour être cédés à la ville de Nancy.

« Le produit de cette cession sera porté en recette aux produits du domaine des exercices 1885 et 1886 sous le titre de : Prix de cession à la ville de Nancy de la caserne Saint-Jean et de ses dépendances. » — (Adopté.)

« Art. 4. — Les dépenses autorisées par l'article 2 de la présente loi seront imputées sur le produit de ladite cession.

« Les crédits affectés au paiement de ces dépenses seront ouverts par des lois de finances ultérieures, aussitôt après que le prix de la cession aura été versé au Trésor par la ville de Nancy. » — (Adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. Il va être procédé au scrutin.

(Le scrutin a lieu. — MM. les secrétaires opèrent le dépouillement des votes.)

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants.....	188
Majorité absolue.....	95
Pour l'adoption.....	188
Contre.....	0

Le Sénat a adopté.

Proqu
28 juillet

CONTREFOITS DE SAINT-JULIEN. — La municipalité a eu la pensée de faire transformer en petits jardins anglais les deux portions de terrain comprises entre les contreforts de l'hôpital Saint-Julien. Des massifs de plantes vertes égalaient les vieux murs, appropriés pour la circonstance. Une grille assez haute protège la verdure contre l'admiration trop démonstrative des passants. L'innovation est excellente. Avec la suppression des petites maisons qui occupaient autrefois cet emplacement, elle contribuera à améliorer l'aspect de la rue Pierre Fourier qui était autrefois une tache dans le voisinage de l'hôtel de ville.

30 juillet

DU PONT-D'ESSEY A PRÉVILLE. — Notre seconde ligne de tramway ne fait pas ses frais parce que son tracé est défectueux. Créée à l'origine pour desservir Préville et la gare, elle ne dessert ni l'un ni l'autre. L'aiguillage de la rue du faubourg Stanislas a été supprimée. Les cars ne s'arrêtent plus devant Préville. Ils n'y font qu'une apparition très courte, qui ne permet à personne de les prendre. Aussi, neuf fois sur dix, s'en retournent-ils à vide. Pour la gare, même vice d'organisation. La station est derrière la statue Thiers. Les cars qui s'y trouvent sont cachés aux yeux. On ne sait, en quittant la gare, si l'on en rencontrera un. On prend alors une voiture ou l'on s'en va à pied. Les voyageurs y gagnent peut-être, mais la compagnie du tramway y perd sûrement.

Il y aurait pourtant, ce nous semble, un moyen de satisfaire à la fois les voyageurs et la compagnie. Ce serait de mettre à l'étude un projet dont un honorable conseiller municipal nous entretenait dernièrement. La station de la place Thiers serait déplacée. La voie ferrée viendrait juster devant la grille de la gare. Un car séjournerait devant la porte. La gare deviendrait tête de ligne pour le Pont-d'Essey. Une nouvelle voie serait posée avec départ de la place Thiers. Elle suivrait la rampe de cette place du côté du faubourg Stanislas, se dirigerait vers Préville, emprunterait la rue Saint-Lambert, redescendrait la rue du faubourg Saint-Jean et viendrait se raccorder à la gare. Que la compagnie adopte ce projet, sa ligne du Pont-d'Essey à la gare ne tardera pas à devenir fructueuse.

31 juillet

PALAIS DES FACULTÉS. — Des ouvriers sont en ce moment occupés à remplacer une des colonnes de la cour intérieure du Palais des Facultés. Cette colonne avait subi de graves avaries à la suite d'une opération faite par les plombiers qui, pour dégeler l'hiver dernier les chenaux et les tuyaux de descente, s'étaient servi de fagots enflammés. Sous l'action d'un feu trop vif, la pierre s'était fendue en plusieurs endroits. Elle s'effritait depuis quelque temps. Il fallut aviser à une réparation qui s'imposait.

1 Août

DROIT DES PAUVRES. — L'an dernier, M. Carré, le directeur du théâtre, ne préleva sur le Casino des familles qu'un droit relativement très faible. Cette année, la nouvelle direction du théâtre s'est montrée moins débonnaire. Elle a décidé que le onzième de la recette brute serait versé à sa caisse par les divers établissements qui font au théâtre une concurrence directe. Des réclamations assez vives se sont

17

élevées à ce sujet, non seulement de la part des intéressés, mais encore du côté de personnes qui sont complètement en dehors du débat et qui n'envisagent la question qu'au point de vue théorique.

On a relayé un procès souvent fait, celui du droit des pauvres, ou plutôt de sa perception par le directeur du théâtre. On a ajouté que ce droit constitue un impôt et que, comme tous les impôts, il devrait être perçu par l'autorité administrative et non par un industriel pourvu d'un monopole. Les partisans du système actuel ont répondu que si la ville percevait directement le droit des pauvres, elle n'en tirerait que peu de chose. Elle n'aurait pas vis-à-vis des forains et des directeurs de Casino l'énergie et les justes exigences d'un recteur de théâtre.

On fait enfin remarquer que si ce dernier se voit privé de la perception du droit des pauvres sur les établissements qui lui font concurrence, il faudra de toute nécessité augmenter sa subvention. La ville se trouve donc placée dans la situation suivante : ou sortir de sa caisse, qui est en dernière analyse la poche des contribuables, une somme déterminée, ou la faire sortir de la caisse des casinos, cirques et spectacles forains. Si la subvention du directeur doit être complétée, la sera-t-elle plus équitablement par des entreprises particulières qui gagnent de l'argent que par les contribuables qui payent déjà suffisamment d'impôts? La question en est là. Peut-être le conseil municipal en sera-t-il saisi?

20 août

BUSTE GUERRIER DE DUMAST

Demain, samedi 1^{er} août, à 9 heures du matin, dans la cour centrale du Palais académique, aura lieu l'inauguration du buste du baron G. de Dumast, sous les auspices de l'Académie.

M. Charles Benoît fera la remise du monument à M. le maire de Nancy et à M. le recteur de l'Académie.

C'est M. Lombard qui se fera l'organe de la reconnaissance des Facultés envers M. G. de Dumast.

21 août

Buste Guerrier de Dumast

On nous transmet, au nom de M. Benoît, doyen honoraire de la Faculté des lettres, la note ci-dessous, avec prière de l'insérer dans le journal de demain : « Demain, samedi 1^{er} août, à neuf heures du matin, dans la cour centrale du palais académique, aura lieu l'inauguration du buste du baron G. de Dumast, sous les auspices de l'Académie de Stanislas.

» M. Charles Benoît fera la remise du monument à M. le maire de Nancy et à M. le recteur de l'Académie.

» C'est M. Lombard qui se fera l'organe de la reconnaissance des Facultés envers M. G. de Dumast. »

22 août

INAUGURATION DU BUSTE DE G. DE DUMAST

Hier, à 9 heures du matin, a eu lieu au palais des Facultés l'inauguration du buste de Guerrier de Dumast.

La température a permis à l'assemblée d'élite qui assistait à cette solennité de tenir séance dans la cour du Palais.

L'édifice avait été décoré de drapeaux tricolores. On regrettaient que le buste lui-même n'eût pas été orné d'un motif lorrain rappelant la passion de l'illustre lorrain pour la nationalité lorraine.

Dans l'angle de la cour, sur une estrade, avait pris place le bureau de l'Académie de Stanislas.

A droite du bureau, des sièges avaient été

réservés à la famille du regretté savant, qui assistait à l'inauguration.

A gauche, siégeaient au premier rang les membres titulaires et quelques correspondants de l'Académie de Stanislas, des amis, des curieux.

M. Vianson et M. Benoît ont successivement rapporté les circonstances dans lesquelles avait pris naissance la souscription destinée à perpétuer la mémoire de M. G. de Dumast.

M. Benoît a adressé des remerciements au préfet, au maire, au ministre, à M. Adam. Il a fait l'éloge du buste dont nous avons déjà maintes fois parlé et rendu un juste hommage au jeune artiste Schiff, qui a triomphé, pour la ressemblance, de difficultés exceptionnelles ; à l'obligeance et au talent du vaillant architecte, M. Cuny, dont les conseils et les études ont été si précieux pour l'établissement du joli piédestal sur lequel est placé le bronze ; au désintéressement de M. Huyaux, qui ont apporté leur concours à la taille et à la façon du granit nécessaire à ce piédestal.

Dans la dernière partie de son discours, M. Benoît a tracé en termes éloquentes un panégyrique du savant qui fut l'honneur et la gloire de sa compagnie et dont l'initiative féconde a contribué puissamment à l'établissement des Facultés à Nancy.

Après le discours de M. Benoît, M. Lombard, au nom des Facultés, a rappelé les démarches couronnées de succès, entreprises et poursuivies par M. G. de Dumast pour le rétablissement à Nancy de l'ancienne Université lorraine.

M. Sidrot, au nom de la ville, a remercié l'Académie et la commission, du dépôt qu'elle venait de lui faire.

Le recteur, a remercié au nom du ministre et a rappelé en quelques paroles les services rendus par M. de Dumast à l'enseignement supérieur.

La séance a été terminée par quelques mots très émus de M. de Dumast, conservateur des forêts, remerciant au nom de sa famille qui l'entourait tous ceux qui avaient pris part à la souscription et à l'érection du buste.

M. Schiff, absent de Nancy, et M. Cuny, en villégiature à Bourbonne, n'avaient pu assister à la solennité. Mais l'éloge de leur œuvre était sur toutes les lèvres.

Au cours des diverses allocutions, nous notons une omission ou plutôt deux erreurs involontaires qu'il importe de rectifier.

MM. Lucien Adam et Benoît ont été les deux premiers présidents successifs de la commission qui n'avait été formée que sur l'initiative de M. de Guerles, alors président de l'Académie de Stanislas, à qui revient l'honneur d'avoir eu le premier l'idée d'élever un monument à M. de Dumast et d'ouvrir une souscription.

Autre inexactitude, nous avons entendu l'un des orateurs attribuer à Schiff une origine luxembourgeoise. Schiff est né le 15 janvier 1862, à Rettel-lès-Sierck, ville lorraine jusqu'en 1661 et française depuis cette date jusqu'en 1870. Il est donc Français et a obtenu un sursis d'appel militaire qui expire prochainement.

Nous avons regretté que l'assistance ne fût pas plus nombreuse par un concours de circonstances indépendantes de la volonté de l'Académie.

Le préfet était absent, le maire malade, Mgr Turinaz présidait une distribution de prix. Le premier président fait une cure d'eaux. Les professeurs des Facultés n'avaient point été convoqués. La réunion eût pu, à notre sens, être moins intime.

LES EAUX DE NANCY

La ville de Nancy est alimentée par les eaux de la Moselle et par des eaux de source. Des bornes-fontaines sont affectées aux unes et aux autres. Mais la séparation des conduites n'est pas absolue. Il arrive aux fontaines d'eau de source de débiter l'eau de la Moselle. Les inconvénients graves de cette confusion ont été plus d'une fois signalés à l'administration. Nous croyons devoir insister auprès du conseil municipal pour que des mesures effectives et décisives soient prises dans ce sens. La santé publique est en cause. En temps ordinaire, la substitution d'une eau à l'autre n'est point condamnée par l'hygiène. Mais si quelque épidémie survenait, la responsabilité de nos administrateurs serait énorme. On sait que, pour la fièvre typhoïde comme pour le choléra, l'eau est le principal véhicule de la contagion. Que par exemple une maladie de cette sorte éclate dans un village situé sur les bords de la Moselle en amont de Nancy, que le linge des malades soit lavé dans la rivière, que les déjections alvines y soient projetées, voilà l'eau devenue malsaine.

Qu'on ne dise pas que la contagion ne se propage pas à distance. Le nouveau professeur d'hygiène à la faculté de médecine de Paris, M. Landouzy, affirme que des villes éloignées de vingt-cinq ou trente kilomètres peuvent se communiquer, par l'eau, des germes morbides et morbifères. Il cite notamment le cas tout à fait décisif de Gènes. Le choléra a été importé, l'an dernier, dans cette ville, par l'aqueduc de Bussala. Bussala est une petite localité située à 23 kilomètres de Gènes. Le quatorze septembre, le choléra y éclate. Dans un torrent qui aboutit à la Scrvia, où se trouve une des prises d'eau de Gènes, on lave le linge sale des cholériques. A ce même ruisseau aboutissent les tuyaux de descente des latrines d'une fabrique contenant plus de douze cents ouvriers dont plusieurs furent frappés. Le vingt septembre, le premier cas de choléra éclate à Gènes. Le vingt-cinq, on signala cinquante-deux cas. Le chef de la municipalité ordonne aussitôt une enquête sur la provenance des eaux de Gènes.

La ville est alimentée par trois aqueducs : celui de Galliera, de Nicolay, l'aqueduc municipal. Dans la vallée traversée par l'aqueduc municipal et l'aqueduc Galliera, aucun cas cholérique n'a été signalé. Dans la vallée traversée par l'aqueduc Nicolay, il y a eu les cas de Bussala.

L'enquête poursuivie dans la ville apprend que, sur les 50 premiers cas de choléra, 48 étaient fournis par des Gènois qui faisaient habituellement usage des eaux apportées par l'aqueduc Nicolay. En présence de la gravité de ces circonstances et de l'urgence de la conduite à tenir, le baron Podesta, le 25 septembre, ferme l'aqueduc Nicolay aux eaux de la Scrvia, qu'il sait infectée, et met la partie basse de l'aqueduc Nicolay en communication avec l'eau du Gorzente que lui apporte, par dériva-

tion, l'aqueduc Galliera. Le 1^{er} octobre, les cas de choléra descendaient à Gènes de 64 à 27 pour diminuer progressivement et disparaître rapidement. Quelques jours avaient suffi à un édile aussi éclairé qu'énergique pour reconnaître la cause de l'épidémie et l'arrêter. » Nous ne sommes pas menacés du choléra, fort heureusement. Mais la fièvre typhoïde est presque toujours à craindre dans notre pays de Lorraine. On ne saurait donc apporter trop de vigilance dans la question des eaux et des égouts qui est, on peut le dire sans phrase, une question vitale

G.

Pabiste
Eau

MEURTHE-ET-MOSELLE

Distribution des prix des Apprentis. — Dimanche à 3 heures dans la grande salle de l'Université, a eu lieu la distribution des prix aux apprentis des deux sexes. M. Sidrot présidait. On remarquait à ses côtés MM. Nathan-Picard, le général Quénot et le docteur Pitoy qui, décidément, depuis qu'il est secrétaire perpétuel de l'Alliance républicaine, devient un personnage considérable. Le dragon Volland, souffrant de son rhumatisme, n'avait pu assister à cette solennité.

M. Nathan-Picard fit un discours assez rigolboche surtout quand il félicita le curé Claude, de la Cathédrale. Le divin Jésus devait se tordre sur sa croix en entendant ce fervent israélite congratuler un prêtre catholique.

M. le docteur Pitoy, secrétaire perpétuel de l'Alliance républicaine lut le compte-rendu médical du Bureau de bienfaisance.

M. Gandoin, proclama ensuite la liste des lauréats.

EAUX DE LA MOSELLE. — On nous écrit de Nancy :

Les drains qui recueillent l'eau des galeries filtrantes à Messein sont établis environ à la distance de vingt-cinq mètres du lit de la rivière. La ligne supérieure de ces drains est à un niveau inférieur de un mètre environ au lit de la rivière. Ce n'est donc pas de ce côté que l'eau risque d'être troublée. C'est seulement lorsqu'il y a débordement. L'eau des couches supérieures se répand alors au-dessus du terrain où sont creusées les galeries filtrantes. Les drains devraient être protégés contre les hautes eaux et les inondations. C'est là le point faible que l'expérience a signalé dans l'établissement des galeries filtrantes de Messein. Agréez.

CONVENTION

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le dix-huit du mois d'octobre,

Entre les soussignés :

1^o Nous, préfet de Meurthe-et-Moselle, assisté de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines audit département, spécialement autorisé aux présentes par dépêche de son administration, du 26 juillet dernier, et de M. le chef de bataillon chef du génie de la place de Nancy, agissant en vertu d'une dépêche de M. le ministre de la guerre, du 25 août 1884, représentant l'Etat,

D'une part;

2^o M. Volland, maire de la ville de Nancy, agissant en ladite qualité, en vertu des pouvoirs à lui conférés par délibération du conseil municipal de cette ville, en date du 14 juin 1884, représentant la ville de Nancy,

D'autre part;

Il a été convenu ce qui suit :

Art. 1^{er}. — L'Etat cède à la ville de Nancy, ce qui est accepté par son maire, ici présent, les terrains bâtis et non bâtis, dépendant du quartier de cavalerie dit « de Saint-Jean », situé à Nancy, place Saint-Jean et rue de l'Équitation, et comprenant : 1^o la caserne Saint-Jean; 2^o le manège couvert, et 3^o le magasin aux fourrages, tels qu'ils sont figurés sur le plan ci-joint et décrits et estimés dans un procès-verbal d'expertise dressé, le 7 mai 1884, par le commandant du génie, un sous-inspecteur des domaines et l'architecte de la ville de Nancy, lesquels plan et procès-verbal demeureront ci-annexés.

Art. 2. — Ces immeubles sont cédés francs et libres de dettes, privilèges et hypothèques, tels qu'ils consistent, contiennent et se comportent, dans l'état où ils se trouvent actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, dont ils peuvent être grevés, le service du génie se réservant seulement tous les objets d'ameublement fixes ou mobiles qui garnissent la caserne et les écuries.

Art. 3. — La remise de la caserne de Saint-Jean et du manège à la ville de Nancy aura lieu dans le mois de la ratification des présentes par les pouvoirs législatifs.

La remise du magasin aux fourrages aura lieu quand le parc aux fourrages, à construire à Nancy, en 1885, sera en état d'être occupé.

Art. 4. — De son côté, M. le maire de Nancy, autorisé comme il a été dit plus haut, prend, au nom de cette ville, l'engagement de verser à la caisse du receveur des domaines, à Nancy, la somme de deux cent cinquante-cinq mille francs (255.000 fr.) montant de l'estimation contenue au procès-verbal d'expertise précité.

Art. 5. — Le prix de deux cent cinquante-cinq mille francs stipulé à l'article précédent sera payable, sans intérêts, en trois termes, savoir :

Cent mille francs lors de la remise de la caserne Saint-Jean.....	100.000
Cent mille francs six mois après..	100.000
Et cinquante-cinq mille francs dans le mois qui suivra la remise du magasin aux fourrages.....	55.000
Total pareil.....	255.000

Art. 6. — Ces remises successives par l'Etat à la ville seront constatées par des procès-verbaux dressés contradictoirement par un agent du domaine, un officier du génie et un représentant de la ville de Nancy. Un exemplaire de chacun de ces procès-verbaux sera remis au directeur des domaines chargé d'assurer les recouvrements.

Art. 7. — Le projet de loi destiné à ratifier

la présente convention portera ouverture au département de la guerre, sur les ressources générales du budget pour la construction d'un parc à fourrages, l'extension et l'amélioration du nouveau quartier de cavalerie de Nancy, d'un crédit de deux cent cinquante-cinq mille francs (255.000 fr.), égal au montant du prix de la présente cession.

Art. 8. — Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes, des procès-verbaux d'estimation et de remise, du plan, ainsi que des expéditions à en délivrer au service du génie et à l'administration des domaines, seront supportés par la ville de Nancy.

Art. 9. — La présente convention ne deviendra définitive qu'après avoir reçu l'approbation des ministres des finances et de la guerre, ainsi que celle des pouvoirs législatifs.

Dont acte,

Fait et passé à Nancy, en l'hôtel de la préfecture, les jour, mois et an susdits, Et ont, les comparants, signé avec nous, préfet, après lecture faite :

Le directeur des domaines,
Signé : BONSPFLUG.

Le maire de Nancy,
Signé : VOLLAND.

Le chef de bataillon, chef du génie,
Signé : BOILLON.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
Signé : BIHOUD.

LOI concernant la cession à la ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle) du quartier de cavalerie de Saint-Jean, ainsi que la reconstitution, sur un autre point, des ressources de cet immeuble militaire.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Est et demeure approuvée la convention annexée à la présente loi, passée le 18 octobre 1884, et portant cession, à la ville de Nancy, de la caserne Saint-Jean et de ses dépendances, moyennant le versement au Trésor d'une somme de deux cent cinquante-cinq mille francs (255.000 fr.).

Art. 2. — Les dépenses de reconstitution des établissements militaires cédés à la ville de Nancy sont évalués à la somme totale de deux cent cinquante-cinq mille francs (255.000 fr.), qui sera imputée au budget ordinaire des exercices 1885 et 1886, dans la proportion suivante :

Exercice 1885.....	150.000
Exercice 1886.....	105.000
Total égal.....	255.000

Art. 3. — Aussitôt après leur évacuation par le service militaire, les immeubles et terrains indiqués dans l'article 1^{er} de la présente loi seront remis à l'administration des domaines pour être cédés à la ville de Nancy.

Le produit de cette cession sera porté en recette aux produits du domaine des exercices 1885 et 1886 sous le titre de : « Prix de cession à la ville de Nancy de la caserne Saint-Jean et de ses dépendances. »

Art. 4. — Les dépenses autorisées par l'article 2 de la présente loi seront imputées sur le produit de ladite cession.

Les crédits affectés au paiement de ces dépenses seront ouverts par des lois de finances ultérieures, aussitôt après que le prix de la cession aura été versé au Trésor par la ville de Nancy.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 août 1885.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

Le ministre des finances,
SADI CARNOT.

Le ministre de l'intérieur,
H. ALLAIN-TARGÉ.